

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-422137

CA

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

24189 Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11360

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RACHID ESSAID

Date de naissance : 05/08/67

Adresse : Habiteul

Tél. : 066184503

Total des frais engagés : 2400,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

TELE: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour
- Casablanca -

Date de consultation : 29/02/2020

Nom et prénom du malade : 6A921 ESSAID A

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

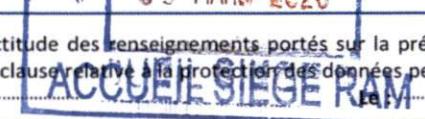
Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/02/2020	C		200,00	INP : 09M8822P Dr. NAYME Karim

Dr. NAYME Karim

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIC MAROC 126, Rue Sidi Mouloud Zone TA 06.78.13.60 DDT 1.001.00.61.20	27/03/2024	Wint				2200DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	$ \begin{array}{r} H \\ 25533412 \quad 21433552 \\ 00000000 \quad 00000000 \\ \hline D \quad G \\ 00000000 \quad 00000000 \\ 35533411 \quad 11433553 \\ \hline B \end{array} $			
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Karim NAYME

Ophthalmodiagiste

Maladies et chirurgie des yeux



Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

نَسْنَنْ كَرِيم النعيم
نَسْنَنْ ب العيون
أَمْرَانْ وَجْرَاهَة العيون

جراحة الملاحة داء الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي و الشبكة

جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca Le 29 février 2020.....

Mme FAOUZI Essaadia

Monture + verres correcteurs progressifs

VL : OD = + 0.25 (- 0.25 à 99°)

OG = Plan

VP : ODG = Add : + 1.75d



Dr. NAYME Karim
Ophthalmodiagiste
5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca
5, شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقا) الجزء النسيم البيضاء
022 36 60 79 / 0643 08 22 95

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca

5, شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقا) الجزء النسيم البيضاء

022 36 60 79 / 06 43 08 22 95

@ karim.nayme@gmail.com Cabinet ophthalmodiagiste Dr nayme karim

مارفوق مرات

LUNETTES MARFOUK

OPTICIEN

N° 02488

Vente et Réparation
toutes sortes de Lunettes

N° R. C. 145.942 "Bis"

Sidi Maârouf 4 - Rue 1

N° 126 Bis - Casa

CASA, LE : 27.03.2020

M. FAOUZI - ESSAADI Tél. : 06 64 18 48 37 / 06 12 14 38 80

DOCTEUR	Karim - NAYME		
NOMENCLATURE N°	522		
OD : CYL	SPH	99° -025) +025	850,-
OG : CYL	SPH	Plan	850,-
VP. OD : CYL	SPH	$3 ADD = +175$	
OG : CYL	SPH		
VERRES	Précisif Organique AR		
MONTURE	mÉTAL		
FACTURE ARRÊTÉE A LA SOMME DE			
Deux mille deux cent	2200,-		
DHS			
OPTIQUE MARFOUK			
126 Rue 1 Sidi Maârouf			
Casa Tél. 06 22 83 53 60			
GSM 06 12 14 38 80			

O

D

O G

90

90

ICE = 002009483000036